

# CAD JOURNAL



## Bien connaître ses droits, surtout à la retraite !

Il existe bien des trajectoires différentes jusqu'à la retraite. Certains auront travaillé toute leur vie dans la même entreprise, d'autres auront eu plusieurs employeurs et connu des moments difficiles. Certains auront eu des enfants, divers crédits, d'autres non. Ainsi va la vie et ainsi ne serons-nous pas tous égaux dans la retraite.

Il n'est pas nécessaire de regarder les statistiques pour deviner que la précarité vécue après 65 ans est particulièrement dévastatrice et engendre rapidement des effets collatéraux sur la santé physique et psychique et l'isolement en fin de compte.

Le **CAD** a pris l'initiative l'année dernière de lancer une série de conférences d'information « **Prestations financières à la retraite... parlons-en !** » avec différents partenaires pour aborder avec clarté le domaine des assurances sociales, notamment. Le présent numéro de votre journal préféré y consacre un dossier spécial.

La nouvelle brochure des séjours 2020 à la Nouvelle Roseraie est arrivée. N'hésitez pas à la demander et à réserver vos futures vacances dans ce lieu magique.

Séjours remise en forme dès 18 mars 2020 !

Renseignements : 022 420 42 90 (le matin)

## À ne pas manquer !

### JOURNÉE ACM

Notre histoire,  
collectif d'auteurs

Jeudi 19 mars

FILMS | DIAPORAMAS

### YOGA DOUX

Nouveau : 2 cours !

Vendredi après-midi

à 14h15 et à 15h40

(voir annonce programme)

### SÉANCE D'INFORMATION

Prestations financières  
à la retraite ... Parlons-en !

Le 4 mars 2020 à Vernier

et le 24 avril à Cité Seniors

# PRESTATIONS FINANCIÈRES À LA RETRAITE: DES INFORMATIONS BIEN UTILES

## Le point de vue du chef de projet



### Pour quelle raison les seniors n'ont-ils pas toujours recours aux prestations financières à la retraite ?

Plusieurs raisons expliquent ce non recours. On peut d'abord mentionner une mauvaise connaissance de leur droit.

On constate que beaucoup de seniors n'ont pas connaissance des prestations financières à la retraite possibles ou ont une connaissance partielle, voire fautive. Cette disparité dans l'accès à l'information engendre une inégalité de traitement entre les citoyens et maintient ainsi certains seniors dans la précarité financière.

Seconde raison : une information disponible mais très segmentée.

Les informations sont disponibles mais souvent segmentées entre différents acteurs sociaux, ce qui rend cette information parcellaire

et peu lisible. Troisième raison : des acteurs multiples dans l'accompagnement social.

Il est parfois difficile de trouver le bon interlocuteur, capable de nous orienter de façon complète. On doit parfois s'adresser à plusieurs institutions pour pouvoir faire aboutir la demande de prestations financières à la retraite. Le peu de clarté des informations peut également s'avérer être un frein. Le langage administratif est parfois technique, empreint d'acronymes et de références législatives, ce qui complique la lisibilité de l'information. Ajoutez-y les nombreuses pièces administratives à fournir : on peut être découragé!

Enfin, nous avons constaté en échangeant avec de nombreux seniors que l'un des plus grands freins est le sentiment de honte à demander de l'aide.

Il est important de préciser que les prestations financières à la retraite ne sont pas une aide sociale mais un droit. Un droit qui dans sa forme s'apparente à l'assurance chômage ou à l'assurance invalidité. Le sentiment de gêne ou de honte ne devrait pas priver d'entamer les démarches nécessaires pour vivre dignement sa retraite.

La question est posée de savoir s'il est acceptable qu'une personne ayant droit à un complément de revenu à la retraite glisse inexorablement vers une situation de précarité financière, soit par ignorance de ses droits, soit par sentiment de honte ?

C'est pour cette raison qu'il a été si important pour nous d'organiser des séances d'information.

### Quel est l'avantage de ces séances d'information ?

Ces séances permettent d'alléger les difficultés décrites ci-dessus. Elles sont proposées quatre fois par an sur le canton.

Les principaux acteurs (SPC, Pro Senectute, HG et la commune organisatrice) sont réunis à la table des orateurs et transmettent une information claire, précise et exhaustive.

Une place de choix est également réservée aux questions réponses.

### Que peut-on faire au-delà de partager ces informations ?

Nous pouvons encore préciser que pour toutes celles et ceux

qui entameraient les démarches administratives requises et rencontreraient des difficultés à remplir les formulaires et réunir les documents, il existe des services à disposition pour obtenir une

## Impressions d'une participante

Madame A. n'est pas du genre inactive et consacre beaucoup de temps à différentes associations : présidente d'un club d'aînés, co-coordinatrice d'un contrat de quartier, membre de la plateforme d'associations de son quartier, membre de l'association de locataires, membre du comité de rédaction d'un journal local, etc. On peut légitimement la qualifier de personne bien informée. Pourtant elle reconnaît avoir récolté beaucoup de précieux renseignements après avoir assisté à une des séances d'information.

« J'étais contente d'y avoir pris part. C'est vrai que nous igno-

rons la plupart de nos droits. Cela m'a également permis de voir et de prendre contact avec les associations présentes susceptibles de nous apporter de l'aide. J'ai pu observer aussi, parmi l'assis-

tance, beaucoup de personnes confrontées à des difficultés.

Le fait est que nous n'osons pas demander de l'aide ; nous avons honte de notre condition quand elle nous amène à une précarité. Je ne désire pas me trouver

Pro Senectute : 022 807 05 65  
Hospice général : 022 420 52 00

dans une situation de détresse. Je veux pouvoir prendre mon destin en main, construire mon avenir. Cela doit être pour cela que je m'engage autant dans le bénévolat ! »



## Le parcours d'une proche aidante

« Lorsque l'état de santé de ma mère a nécessité une hospitalisation et qu'il est apparu évident qu'au terme de celle-ci, elle serait probablement placée en institution, j'ai décidé d'enclencher le processus de demande de prestations complémentaires à l'AVS. J'ai commencé par chercher des informations sur internet et j'ai

pu imprimer le formulaire ad hoc. Je me suis ensuite fait aider par le service social de l'hôpital des Trois-Chêne, où le personnel m'a offert un soutien de qualité dans ce moment particulièrement difficile. Il m'a fallu ensuite compiler tous les documents nécessaires, en faire traduire certains car ma mère est née en Italie et

les remettre au service social de l'hôpital qui s'est chargé de finir de remplir les formulaires et de les expédier au Service des prestations complémentaires qui l'a transmis ensuite à l'EMS concerné.

Cela a été particulièrement pénible. En partie dû au contexte émotionnel évidemment, mais il y

a eu de nombreux allers-retours avec le SPC (documents « manquants » que le SPC avait finalement déjà en sa possession, contacts téléphoniques difficiles avec des interlocuteurs occupés) ainsi que plusieurs décisions débouchant sur des montants de rente différents.

Le délai de la procédure a pris environ trois mois et la rente a été versée rétroactivement.

J'ai le sentiment qu'à moins d'être dans une grande précarité (et bénéficiant d'un accompagnement social) ou d'être très à l'aise, les personnes en situation

intermédiaire sont confrontées à beaucoup d'obstacles dans leurs démarches.

Ces séances d'information sont donc, à mon point de vue, nécessaires et très utiles. »

## Le regard d'une assistante sociale

Ces séances d'information répondent réellement à une demande et à un constat observé depuis des années dans notre service, à savoir la nécessité d'informer au mieux les retraités sur leurs droits et de briser la barrière de la difficulté d'entreprendre les démarches. C'est ainsi que nous avons tout de suite accepté de

collaborer avec le CAD pour cette première séance d'information. Il est également très intéressant pour nous de pouvoir sortir de nos murs et de rencontrer les personnes à l'extérieur dans un lieu neutre et peut-être moins stigmatisant.

À la fin des séances, il y a toujours des échanges individuels et cela

permet aux gens d'entamer un lien, de mettre un visage sur notre service social et c'est alors beaucoup plus facile de les encourager à venir bénéficier de notre accompagnement pour remplir les démarches liées aux prestations complémentaires notamment.

Laurianne Clerc-Martin, Service des affaires sociales de Lancy

## Prochaines séances d'information :

**VERNIER**  
4 mars 2020

**VERNIER**  
Une Ville pas Commune

**Prestations financières à la retraite... Parlons-en !**

Mercredi 4 mars 2020  
de 14h30 à 15h30

Salle du restaurant scolaire du Lignon  
Place du Lignon 20 - 1219 Le Lignon

15h30 | Goûter offert par la commune  
SPQ arrêt Lignon Cité - Bus 7, 8, 51, 28

SAUTER | Arrêt destination avant le 20 février, au 079 858 99 85  
CANTON | du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Partenaires : 

Responsable général

**CITÉ SENIORS**  
24 avril 2020

**VILLE DE GENÈVE**

**Cité Seniors**  
Programme des activités  
Février - Août 2020  
Les nouveaux défis de la retraite!

Coordonnées : 

Réalisé en partenariat avec :



**SPC**  
Service des prestations complémentaires

**PLATEFORME**  
DES ASSOCIATIONS D'ÂGÉS DE GENÈVE

**PRO SENECTUTE**  
GENÈVE

Tous les détails dans le programme CAD encarté

**Rendez-vous début juin pour la programmation estivale 2020 !  
Plein de surprises en perspective...**